

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018 à 19H30

Présents : F.BEAUVOIS, A.RACCURT, C.GOUVERNEUR, B.LAVIRE, J.P.PERROT, F.BROUSSE, T.GERROSSIER, M.JEANNEY, A.BRET, I.RACCURT, J.C.RUGA, G.PIPAZ

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Absentes Excusées : C.DUMAS (Pouvoir S.AMEUR), A.L.BRUNET (Pouvoir F.BROUSSE)

Maria JEANNEY est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

AVIS CONCERNANT LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES DE L'AERODROME DE LYON SAINT EXUPERY (PSA)

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante que le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Lyon Saint Exupéry est en cours. Il précise que le rôle de ce plan est de protéger la circulation aérienne contre tous obstacles dangereux. Le futur PSA impactera 43 communes au lieu de 66 aujourd'hui mais intègre les 2 futures pistes, ce qui peut laisser supposer qu'il n'y aura pas de diminution globale des contraintes mais une augmentation avec les vols de nuit. On peut déjà craindre une progression des nuisances sonores, polluantes et environnementales. La dernière révision datant de 2013 n'a pas abouti.

Considérant le plan d'ensemble matérialisant l'emprise du futur PSA ;

Considérant le plan de détails et la note explicative ;

Considérant une comparaison cartographique des emprises respectives du futur PSA et du PSA en vigueur ;

Considérant que le futur PSA intègre les 3^{ème} et 4^{ème} pistes en projet ;

Considérant les nuisances sonores et la pollution environnementale qu'engendreraient l'ouverture d'une 3^{ème} et 4^{ème} pistes ;

Considérant le risque d'augmentation des vols nocturnes déjà existants ;

Considérant le manque de rapports techniques ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de révision du plan de servitudes aéronautiques de l'aérodrome de Lyon Saint Exupéry.

BUDGET COMMUNAL /DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient d'ajuster le budget communal suite à la mise à disposition des fonds du dernier prêt contracté et pour effectuer des opérations d'intégration de frais études aux programmes de travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les autorisations de crédits (Annexe 1)

SUBVENTION COMITE DE JUMELAGE DE MONTLUEL ET DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante, une demande de subvention, formulée par le Comité de Jumelage de Montluel et des Communes Environnantes. Il tient à préciser que selon lui, l'association ne tient pas ses engagements, on peut constater que très peu d'actions sont menées, la gestion se fait en cercle fermé et la communication est pratiquement inexistante. L'association depuis sa création en 1978, n'a pas évolué et ne propose rien de nouveau, elle ne compte aucun Bressolland parmi ses membres. Monsieur le Maire propose de ne pas verser la subvention sollicitée à raison de 0,30 € par habitant au titre de l'année 2018. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas verser de subvention à l'association au titre de l'année 2018.

SUBVENTION ASSOCIATION CONTRE L'EXTENSION ET LES NUISANCES DE L'AEROPORT DE LYON SAINT EXUPERY (ACENAS)

Monsieur le Maire remercie les membres de l'association ACENAS venus en préambule de ce conseil Municipal apporter des informations quant au projet de révision du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Lyon Saint Exupéry. Cette association a pour but la défense des riverains et se bat depuis plus de 21 ans contre les nuisances de l'aéroport et sur un projet d'extension qui se traduirait pour l'ensemble des populations riveraines par une dégradation supplémentaire du cadre de vie. Sachant que la commune de Bressolles est concernée par ce PSA, que cette servitude constitue une contrainte et un réel préjudice pour les Bressollands, Monsieur le Maire propose de soutenir cette association. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100,00 € à ACENAS.

COMMISSION CONSEIL MUNICIPAL JEUNES (CMJ)

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante son souhait de pérenniser le Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Certains membres de la commission CMJ n'ont pas souhaité renouveler leur engagement, les causes évoquées sont le manque de temps, une gestion trop lourde et un manque d'expérience pour assurer l'encadrement au sein de cette structure. Monsieur le Maire souhaite redonner aux élus la motivation nécessaire pour que le CMJ puisse exercer un nouveau mandat et pense solliciter le personnel communal mis à disposition de l'association le Tri-Côt'Ain qui pourrait animer le CMJ pendant l'accueil périscolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme les élus membres de la commission :

- Stéphanie AMEUR
- Christian GOUVERNEUR
- Jean-Claude RUGA

COMPTE RENDU REUNIONS

Réunion Publique de Concertation Centrale du Bugey (B.LAVIRE)

Notre commune fera partie du Périmètre Particulier d'Intervention (PPI) que les services de l'état sont en voie de finaliser, qui passera de 10 à 20 km autour de la centrale nucléaire du Bugey. La concertation porte sur le 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900MWe, du parc nucléaire français. Sont concernés les 4 réacteurs en activité de la centrale nucléaire du Bugey. L'objectif de cette concertation, est d'associer le public aux enjeux et objectifs liés à la poursuite éventuelle de fonctionnement de ces réacteurs nucléaires après 40 ans.

Réunion Publique 3CM Développement Economique Infrastructures Assainissement Eau (B.LAVIRE)

- La 3 CM compte 24 600 habitants dont 12 900 actifs.
- Aménagement de la rue et de l'avenue des Prés Seigneurs.
- Financement d'un pôle sportif communautaire.
- Financement d'un plateau sportif sur la commune de Pizay.
- Assainissement – mise en séparatif du réseau prévu en 2019 pour Bressolles.
- Le transfert de compétence « eau potable » des communes vers les intercommunalités doit intervenir.

Séminaire « Un autre regard sur les zones d'activités économiques ». Le foncier au cœur des enjeux (C.GOUVERNEUR)

- Proposé par le réseau foncier de l'Ain, en association avec la CCI de l'Ain et le syndicat mixte du SCOT BUCOPA. Il est constitué de la DDT01, du Conseil Départemental de l'Ain, de l'Etablissement Foncier de l'Ain et de la SAFER Auvergne Rhône Alpes.

Son objectif :

- de mutualiser et partager des données, des expériences et des méthodes.
- de développer et produire de la connaissance.
- d'être un centre de diffusion, de communication, de ressource.

Sur le périmètre du département de l'Ain, la vocation du réseau est d'accompagner les collectivités et porteurs de projet en vue d'une gestion économe du foncier.

Commission Déchets 3 CM (A.RACCURT)

- Diminution de 3 % du poids des ordures ménagères collectées sur le territoire communautaire.
- Collecte des bouchons dans le cadre l'association bouchon d'amour.
- Ouverture du préau des matériaux situé sur la partie basse de la déchèterie du Moulin.

Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux de l'Ain (F.BEAUVOIS)

- 2018 : année de mobilisation des communes dans la COP 24.
- Intervention de Pierre Larrourou pour un exposé sur les dérèglements climatiques.
- Nécessité urgente de changer nos habitudes de consommations et de diminuer les émissions de CO2. Au lieu de diminuer de 1% par an comme prévu dans la COP 21, les émissions mondiales GES continuent actuellement d'augmenter de près de 3% par an.

La séance est levée à 21h45